


MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	12	1	1	1	ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021981-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/8-1

ENVIRONNEMENT

SIDEC : service Conseil en Energie Partagée (CEP) - adhésion

Le SIDEC a mis en place depuis de nombreuses années un programme d'accompagnement pour aider les collectivités à mieux gérer leurs énergies. Ce service est appelé Conseil en Energie Partagée.

L'objectif du service est de proposer un conseil personnalisé aux collectivités pour leur permettre de faire des choix éclairés en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, eau et véhicules). Le conseiller en énergie partagé intervient en amont, il s'agit d'accompagner la collectivité dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie.

Ce service est organisé pour 3 ans et comporte :

- o Une analyse des factures, afin de détecter les dérives de consommation, les erreurs de facturation et les optimisations tarifaires possibles.
- o La mise en place d'un tableau de bord de suivi des consommations d'eau et d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois,...).
- o Des mesures visant à réduire les consommations énergétiques, à confort au moins identique.
- o L'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'intention des élus, des techniciens et des usagers.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée en fonction de la population à savoir :

- Pour les communes : 1 € par an par habitant, plafonné à 2 000 €.
- Pour les communautés de communes : 1 000 € par an par tranche de 5 000 habitants, plafonné à 5 000 €.

Le nombre d'habitants sera celui de la population municipale de la base INSEE à la date de la signature de la convention, soit pour la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (20 617 habitants) un montant de 5000 € par an.


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SIDEC du 19 mars 2016 et du 23 novembre 2019 relative au CEP,

Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine de la collectivité.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'adhésion au service CEP proposé par le SIDEC,
- **SOLLICITE** les actions associées au service CEP,
- **APPROUVE** les conditions financières de la contribution annuelle à savoir 5 000 € TTC par an pendant 3 ans,
- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2021,
- **DESIGNE** Roland FREZIER comme interlocuteur privilégié du conseiller pour le suivi d'exécution de la présente convention,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion au service CEP et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021982-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
15	12	1	1	1	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/8-2

ENVIRONNEMENT


SIDEC : Certificats d'Economie d'Energie (CEE) - adhésion

La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie. Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergies qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats,

Le SIDEC a la possibilité de jouer le rôle d'intégrateur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les collectivités adhérentes,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'adhésion au service CEE proposé par le SIDEC,
- **APPROUVE** la convention proposée pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion au service CEP et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021	
					Reçu en préfecture le 29/06/2021	
					Affiché le	
					ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021983-DE	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  	
15	12	1	1	1		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/8-3

ENVIRONNEMENT

VAE : service de mise à disposition

Dans le cadre du programme BoMAT piloté par le PNR du Haut-Jura, la collectivité s'est équipée de 30 VAE,

Il est proposé de les mettre à disposition des citoyens du territoire Haut-Jura Saint-Claude pour la période d'août à novembre 2021, puis d'avril à novembre.

Calendrier et stratégie :

Juillet 2021 : promotion du Service Vélo et animation sur 3 zones de la CCHJSC :

- Septmoncel les Molunes (du 5/07 au 9/07)
- La Pesse (du 19/07 au 23/07)
- Coteaux du Lizon (du 26/07 au 30/07)

Faire une balade accompagnée de 5 km (environ 1 heure) avec le tout public sur deux créneaux par jour : du lundi au vendredi à 10 h et 18h

Il est précisé qu'une autre promotion de ce service sera réalisée courant septembre 2021 sur le même principe.

Moyens de communication :

- Numérique : site internet CCHJSC / Facebook/ Mails aux mairies et aux conseillers municipaux
- Affiches à mettre dans les mairies et les commerces avec les dates et les lieux sur le territoire de la CCHJSC
- 1 kakémono pour matérialiser l'emplacement de ralliement


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** la mise à disposition des VAE à partir d'août 2021,
- **VALIDE** le calendrier, la stratégie et les moyens de communication,
- **ACTE** que la location se fera pas quinzaine,
- **APPROUVE** le tarif de location à 15 € pour 15 jours,
- **VALIDE** le montant de la caution à 800 €,
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des vélos proposée,
- **ACCEPTÉ** de conventionner avec les ateliers du Plateau pour l'entretien régulier des vélos,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	1	1	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
 Reçu en préfecture le 29/06/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021991-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/9-1

PATRIMOINE

Bâtiment Carnot : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la ville de Saint-Claude

Vu le code général des collectivités,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article 2 II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 modifié relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu le projet de restructuration du bâtiment Carnot, appartenant à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité de démolir le bâtiment communal mitoyen,

Vu la délibération n°8/9-2 du Bureau Communautaire du 19 mai 2021,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°8/9-2 du Bureau Communautaire du 19 mai 2021,
- **APPROUVE** le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la ville de saint-Claude à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude concernant le bâtiment Carnot,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	1	1	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
 Reçu en préfecture le 29/06/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021992-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/9-2

PATRIMOINE

11, rue Lacuzon : approbation de la convention remise en état du poste de relevage

La collectivité est copropriétaire du bâtiment situé 11, rue Lacuzon à Saint-Claude avec M. Jean CLEMENT,


Vu les travaux engagés suite à la panne et le remplacement du système de relevage,

Il est convenu que chaque copropriétaire supporte à part égale le coût des travaux, soit 50 % à la charge de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et 50% à la charge de monsieur Jean CLEMENT

Vu les devis reçus,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **ACTE** que le coût des travaux sera supporté à part égale, soit 50 % à la charge de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et 50% à la charge de monsieur Jean CLEMENT,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021951-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	12	1	1	1	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/5-1

FINANCES

Salles du Tomachon – révision des tarifs

Il est nécessaire d'actualiser les tarifs des salles au Pôle de services du Tomachon à Saint-Claude, les tarifs proposés sont les suivants :

1) Salle de conférence d'une capacité de 120 places située au 3^{ème} étage :

	Libellés	Tarifs proposés
Territoire Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	250.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	350.00 €
Extérieur Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	300.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	400.00 €
Communes et établissement de coopérations intercommunales	Demi-journée ou soirée	GRATUIT
	Journée ou demi-journée avec soirée	GRATUIT
Associations Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	150.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	200.00 €

- **ACTE** la gratuité de la salle aux associations du territoire Haut-Jura Saint-Claude une fois par an,


2) Salles de réunion n°1 et n°2 au rez-de-chaussée et n°3 au 3^{ème} étage :

	Libellés	Tarifs proposés
Territoire Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	100.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	200.00 €
	Tarif horaire	50.00 €
Extérieur Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	100.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	200.00 €
	Tarif horaire	50.00 €
Communes et établissement de coopérations intercommunales	Demi-journée ou soirée	GRATUIT
	Journée ou demi-journée avec soirée	GRATUIT
	Tarif horaire	GRATUIT
Associations Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	50.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	100.00 €
	Tarif horaire	25.00 €
Organismes de formation	Demi-journée ou soirée	20.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	40.00 €

- **PRECISE** que la salle n°3 du 3^{ème} étage peut être mise à disposition gratuitement lors de la location concomitante de la salle de conférence.
- **RAPPELLE** que par délibération du 24 juin 2009, le tarif pour les organismes s'applique aux organismes de formation agréés par l'Etat ou par le conseil Régional Bourgogne Franche-Comté dans le cadre des missions de cellules de reclassement ou de formation professionnelle continue et d'apprentissage avait été créé.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021952-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	12	1	1	1	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/5-2

FINANCES

Salle des Dolines – révision des tarifs

Il est nécessaire d'actualiser les tarifs de la salle des Dolines située au Moussières, les tarifs proposés sont les suivants :

			Proposition
Particuliers Haut-Jura Saint-Claude	Salle	Journée ou soirée	250.00 €
		Week-end	400.00 €
	Salle + Cuisine	Journée	350.00 €
		Week-end	500.00 €
		Journée complémentaire au Week-end	150.00 €
Particuliers Extérieurs Haut-Jura Saint-Claude	Salle	Journée ou soirée	300.00 €
		Week-end	450.00 €
	Salle + Cuisine	Journée	400.00 €
		Week-end	550.00 €
		Journée complémentaire au Week-end	200.00 €
Ecoles et Associations	Salle	1/2 Journée	50.00€
		1/2 Journée avec entrée payante	90.00€
		Journée ou soirée	80.00 €
		Journée ou soirée avec entrée payante	120.00 €
		Semaine	225.00 €
		Semaine avec entrée payante	450.00 €
	Salle + Cuisine	Journée ou soirée	130.00 €
		Journée ou soirée avec entrée payante	170.00 €

Vaisselle	150.00 €
Lot de 12 couverts ou 2 ustensiles	10€ / lot

Caution pour toute location	900.00 €
Caution ménage	100.00 €

En cas de bris de glace ou de pertes de vaisselle, les tarifs de remplacement sont les suivants :

Assiettes (Plate-soupe-dessert-coupe à dessert)	5.50 €
Couvert (fourchette-couteau-cuillère à soupe-cuillère à dessert)	2.50 €
Verre (à pied-coupe à champagne)	2.00 €
Plat - Saladier	7.00 €
Tasse	1.50 €
Pot à eau	7.00 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2021,
- **ACTE** la gratuité de la salle aux écoles du territoire Haut-Jura Saint-Claude pour les spectacles scolaires,
- **ACTE** la gratuité de la salle aux associations du territoire Haut-Jura Saint-Claude une fois par an,
- **ACTE** la gratuité de la salle pour les familles suite à un décès,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs
15	12	1	1	1	Affiché le
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			
ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021961-DE					

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/6-1

ECONOMIE

Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune des Coteaux du Lizon

Vu les statuts de la communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de la COVID-19 du 20/03/2020 (Journal Officiel de l'Union Européenne / 2020 / C91 / 01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de la COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des Communautés de Communes est demandée,

Vu la délibération n° 2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au plan de relance départemental aux forces vives,

Vu la sollicitation de la commune des Coteaux du Lizon concernant la rénovation du clocheton de l'ancienne mairie d'un montant de 46 915.00 € HT,

Considérant le montant de l'aide départemental voté à hauteur de 14 210 €

Roland Frezier, étant concerné par le sujet, ne prend pas part au vote.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention à hauteur de 13 200 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	1	1	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
 Reçu en préfecture le 29/06/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021962-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/6-2

ECONOMIE

Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune d'Avignon les Saint-Claude

Vu les statuts de la communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de la COVID-19 du 20/03/2020 (Journal Officiel de l'Union Européenne / 2020 / C91 / 01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de la COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des Communautés de Communes est demandée,

Vu la délibération n° 2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au plan de relance départemental aux forces vives,


Vu la sollicitation de la Commune d'Avignon les Saint-Claude pour la création d'une aire de jeux intergénérationnelle d'un montant de 99 000 € HT,

Considérant le montant de l'aide départemental voté à hauteur de 24 750 €,

Caroline Braun, étant concernée par le sujet, ne prend pas part au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention à hauteur de 13 200 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	12	1	1	1	ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021963-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> 
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/6-3

ECONOMIE

Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune de Larrivoire

Vu les statuts de la communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de la COVID-19 du 20/03/2020 (Journal Officiel de l'Union Européenne / 2020 / C91 / 01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de la COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des Communautés de Communes est demandée,

Vu la délibération n° 2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au plan de relance départemental aux forces vives,


Vu la sollicitation de la commune de Larrivoire pour la mise en conformité des réserves incendies et la création d'une aire de retournement d'un montant de 79 862.96 € HT,

Considérant le montant de l'aide départemental voté à hauteur de 18 890 €,

Anne-Christine Donze, étant concernée par le sujet, ne prend pas part au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention à hauteur de 13 200 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
					Affiché le 
					ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021964-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	12	1	1	1	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/6-4

ECONOMIE

Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune de La Rixouse

Vu les statuts de la communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de la COVID-19 du 20/03/2020 (Journal Officiel de l'Union Européenne / 2020 / C91 / 01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de la COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des Communautés de Communes est demandée,

Vu la délibération n° 2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au plan de relance départemental aux forces vives,

Vu la sollicitation de la commune de La Rixouse pour le remplacement des chaudières vétustes des logements communaux d'un montant de 19 688.88 € HT,

Considérant le montant de l'aide départemental voté à hauteur de 4 925 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention à hauteur de 4 922.22 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	12	1	1	1	ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021965-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 23 JUNI 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/6-5

ECONOMIE

ZA « Vers le pont » à Chassal-Molinges : avenant n°1 – société Serrand TP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les travaux d'aménagement de voirie et réseaux divers,

Vu l'avenant n°1 proposé par la société Serrand TP,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** l'avenant n°1 d'un montant de 13 269.05 € HT, soit 15 922.86 € TTC,
- **ACTE** le nouveau montant du marché à 183 000.55 € HT soit 219 600.66 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	12	1	1	1	ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021966-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/6-6

ECONOMIE

ZA Planchamp : projet ANDREY – vente à la SAS ALFIDIS

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la délibération n°5/6-4 du Bureau Communautaire du 20 janvier 2021 relative à l'agrandissement de la zone afin de permettre l'implantation d'entreprises,

Vu la demande de la société ANDREY d'acquérir tous les terrains de cette extension qui leur permettrait de transformer et de développer les activités exploitées actuellement à Chassal dans un bâtiment plus grand,

Vu la délibération n°11/6-1 du Bureau Communautaire du 2 septembre 2015 relative à l'harmonisation des tarifs des parcelles des zones d'activités,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la vente au profit de la SAS ALFIDIS ou toute autre personne morale qu'elle choisirait, portant sur les terrains cadastrés sous les n°s 10, 98, 99, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 143, 234, 236, 238 et 259 de la section AV pour une superficie totale de 59 771 m², moyennant le prix de 7.20 € le m², TVA sur la marge comprise, soit un prix total de 430 351.20 € TVA sur la marge incluse,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, dont le compromis de vente puis l'acte authentique de vente.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	1	1	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
 Reçu en préfecture le 08/07/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021967-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frazier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/6-7

ECONOMIE

Aide à l'Immobilier d'Entreprise : évolution du règlement d'intervention

Vu le règlement n° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18/12/2013 relatif aux aides de minimis,

Vu le règlement n° 651/2014 de la Commission Européenne du 17/06/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1511-1 et suivants et R1511-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui confie de nouvelles compétences aux EPCI à fiscalité propre, notamment dans le champ du développement économique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 22/6-1 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de la politique d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise,

Vu la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude en date du 15 novembre 2017,

Considérant que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude dispose de la compétence en matière de développement économique et qu'elle souhaite favoriser le développement économique et la création d'emplois sur son territoire en accompagnant les projets d'immobilier d'entreprise, d'hébergement touristique et aux entreprises du BTP,

Considérant qu'un dispositif d'aides complémentaire à celui mis en place par la Région Bourgogne Franche-Comté peut être de nature à soutenir l'économie du territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Considérant le programme 91.19 « Partenariat EPCI immobilier foncier - dispositif immobilier d'entreprise »,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le règlement d'intervention proposé en annexe
- **FIXE** les montants d'aides attribués aux structures touristiques de la manière suivante :
 - o Hôtels et résidence de tourisme

Nature du projet	Niveau de performance énergétique requis (*)	Taux	AIE Région	Montant plafond de l'AIE
Construction nouvelle	RT 2012	20 %	400 000 €	50 000 €
Rénovation globale des bâtiments	BBC rénovation	20 %	400 000 €	50 000 €
Rénovation partielle des bâtiments	Examen des valeurs participant aux performances énergétiques.	20 %	200 000 €	25 000 €
Travaux de requalification intérieure, équipements à destination de la clientèle sans incidence sur les parois du bâtiment	Non concerné	20 %	50 000 €	12 500 €

- o Hôtels de plein air et hébergements innovants

Nature du projet	Taux	AIE Région	Montant plafond de l'AIE
Travaux	20 %	120 000 €	15 000 €
Aires de camping-car	20 %	25 000 €	5 000 €

○ Hébergements de groupes

Nature du projet	Niveau de performance énergétique requis (*)	Taux	AIE Région	Montant plafond de l'AIE
Construction nouvelle	RT 2012	20 %	400 000 €	20 000 €
Rénovation globale des bâtiments	BBC rénovation	20 %	400 000 €	20 000 €
Rénovation partielle des bâtiments	Examen des valeurs participant aux performances énergétiques.	20 %	200 000 €	10 000 €
Travaux de requalification intérieure, équipements à destination de la clientèle sans incidence sur les parois du bâtiment	Non concerné	20 %	50 000 €	5 000 €

- **FIXE** les montants d'aides attribués aux entreprises industrielles et BTP de la manière suivante :

	Taux maximum	Montant plafond de l'AIE	Bonification
PETITE PME	20 % Et règlement « de minimis » sur l'ensemble des aides obtenues.	25 000 €	50 000 €
MOYENNE PME	20 % Et règlement « de minimis » sur l'ensemble des aides obtenues.		
GRANDE ENTREPRISE	10 % Et règlement « de minimis » sur l'ensemble des aides obtenues.		

- **APPROUVE** la création de la commission d'attribution de l'AIE composée comme suit :
- Le Président,
 - Les 2 vice-présidents en charge du développement économique
 - La Directrice Générale des Services
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	12	1	1	1	ID : 039-200026573-20210623-HJSCSC2021971-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/7-1

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Petites Villes de Demain : financement du poste de chef de projet

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement,

Vu la délibération n°7/7-2 prise par le Conseil Communautaire le 31 mars 2021 actant notre adhésion au programme Petites Villes de Demain en partenariat avec la Ville de Saint-Claude mais aussi le lancement du recrutement d'un chef de projet,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	HT
Poste de chef de projet	49 500.00 €
TOTAL	49 500.00 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20210623-HJSCSC2021971-DE

Recettes - Subventions	Taux	Montant
ANAH	50 %	24 750.00 €
Banque des Territoires	25 %	12 375.00 €
Autofinancement	25 %	12 375.00 €
TOTAL	100.00 %	49 500.00 €

- **VALIDE** le dépôt du dossier de demande de subvention auprès des services de l'État,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	1	1	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 23 JUNI 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
 Reçu en préfecture le 29/06/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG2021972-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/7-2

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Lotissement Le Monceau – Villard-Saint-Sauveur : vente d'une parcelle de terrain à bâtir

Vu la compétence en matière de politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de Communes,


Vu les lots encore disponibles au lotissement « Le Monceau » à Villard-Saint-Sauveur,

Vu la demande de M. Clément COLLIN et Mme Dorine BRUZEAU d'acquérir le lot n°2 d'une surface de 7 a 49 ca,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2016 fixant le prix de chaque parcelle,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la vente de la parcelle n°2 située à Villard-Saint-Sauveur, lotissement « Le Monceau », moyennant le prix de 37 450 € TVA sur la marge incluse, au profit de M. Clément COLLIN et Mme Dorine BRUZEAU,
- **RAPPELLE** l'obligation d'achever la construction dans un délai de 2 ans à compter de la signature de cession,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021 Reçu en préfecture le 29/06/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG20219104-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	12	1	1	1		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 23 JUIN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/10-4

TOURISME

Office de Tourisme : ADN France – adhésion

Vu les statuts de la collectivité concernant les équipements touristiques,


En 2020, l'Office de Tourisme a pu se voir réattribuer son agrément au titre des Offices de Tourisme de France,

Vu la sollicitation de ADN France, nouvelle dénomination des Offices de Tourisme de France,

Considérant que cette démarche permettra à l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude d'être reconnu en tant qu'Office de Tourisme et de bénéficier de leur accompagnement et surtout d'enclencher la possibilité d'un classement de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'adhésion à ADN France,
- **DECIDE** de s'acquitter des cotisations annuelles, et ce sur la durée du mandat,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021 Reçu en préfecture le 29/06/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG20219105-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	12	1	1	1		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
		Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :				
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/10-5

TOURISME

Office de Tourisme : tarifs boutique

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu la création de nouveaux produits vendus à la boutique de l'Office de tourisme et à la fin de la commercialisation de certains produits, il convient de redéfinir les produits et tarifs de la boutique de l'Office de Tourisme.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les produits boutique et tarifs suivants :

Produit	Prix
AVENTURE JEU Anglais	15,00 €
AVENTURE JEU Français	15,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Pipe	2,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Rando	2,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Ski	2,00 €
CARTE AVANTAGES JEUNE	8,00 €
CARTE Haut-Jura Saint-Claude	6,00 €
CARTE IGN 3327ET - Morez/Les Rousses	13,40 €
CARTE IGN 3327OT - St-Claude/Vouglans	13,40 €
CARTE IGN 3328 OT - Crêt de la Neige	13,40 €
CARTE IGN GTJ	8,95 €
CARTE IGN Parc Naturel Régional	8,00 €
CARTE Le Jura à Vélo	6,00 €
CARTE POSTALE	2,00 €
CARTE POSTALE - FINA	2,00 €
CARTE POSTALE BOIS - CHAMOIS	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - FAON	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - HUSKY	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - LYNX	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - RENARD	2,50 €
CRAYON DE PAPIER - CHAMOIS	3,00 €
CRAYON DE PAPIER - HUSKY	3,00 €
CRAYON DE PAPIER - LYNX	3,00 €
JETON Borne Camping-Car	2,00 €
LIVRE Arbres Exceptionnels du Jura	34,00 €
LIVRE Lignes des Hirondelles	7,50 €
LIVRE Nicolas GASCARD – Wild Light Jura	35,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois - HUSKY	4,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois - LYNX	4,00 €
MONNAIE DE PARIS	2,00 €
MUG ÉTÉ - Cascade Hermine	8,00 €
MUG ÉTÉ - Cascade R-G	8,00 €
MUG ÉTÉ - Pont Hermine	8,00 €
MUG ÉTÉ - Pont R-G	8,00 €
MUG HIVER - Hermine	8,00 €
MUG HIVER - Rouge-Gorge	8,00 €
ŒIL DE MOUCHE	7,00 €
PELUCHE LYNX - 13 cm	10,00 €
PELUCHE LYNX - 20 cm	15,00 €
PHOTOCOPIE A3 Couleurs	1,00 €
PHOTOCOPIE A3 N&B	0,60 €
PHOTOCOPIE A4 Couleurs	0,50 €
PHOTOCOPIE A4 N&B	0,30 €
PORTE-CLÉS PELUCHE - CHAMOIS	6,00 €
PORTE-CLÉS PELUCHE - HUSKY	6,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Aigue-Marine	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Améthyste	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Diamant	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Émeraude	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Rose	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Rubis	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Saphir	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Topaze	9,00 €
SAC EN TOILE - ÉTÉ	6,00 €
SACE EN TOILE - HIVER	6,00 €
TOPO - Échappée Jurassienne	14,50 €
TOPO - Escalade	25,00 €
TOPO - GTJ à pied	16,40 €
TOPO - GTJ Raquettes	10,00 €

TOPO - GTJ Ski de Fond	16,00 €
TOPO - Jura à Pied	15,40 €
TOPO - Le sentier des Patrimoines du Jura	14,30 €
TOPO - PNR à pied	15,40 €
TOPO - VTT Jura	19,95 €
TOPO CCHJSC - Randonnée Pédestre	6,00 €
TOPO CCHJSC - Raquettes	6,00 €
TOPO CCHJSC - Trail	6,00 €
VIGNETTE AUTOROUTE SUISSE	38,50 €

- **VALIDE** les tarifs ci-dessous pour l'expédition de brochures ou produits :

LETRE SUIVIE - FRANCE	
Lettre suivie de 1g à 20g	1,50 €
Lettre suivie de 21g à 50g	2,00 €
Lettre suivie de 51g à 100g	3,00 €
Lettre suivie de 101g à 250g	4,50 €
Lettre suivie de 251g à 500g	6,00 €
Lettre suivie de 501g à 1kg	7,00 €
COLISSIMO - FRANCE	
Colissimo de 1g à 250g	5,00 €
Colissimo de 251g à 500g	6,50 €
Colissimo de 501g à 750g	7,40 €
Colissimo de 751g à 1 kg	8,00 €
Colissimo de 1,01kg à 2 kg	9,00 €
Colissimo de 2,01kg à 5 kg	14,00 €
Colissimo de 5,01kg à 10 kg	22,00 €

- **DONNE** délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs produits boutique et expédition,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
					Affiché le 
					ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG20219106-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
15	12	1	1	1	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 23 JUNI 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/10-6

TOURISME

Office de Tourisme : partenariat revente produits boutique

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu la délibération du bureau communautaire n°50/10-3 du 29 janvier 2020 relative à la mise en place d'une convention de partenariat pour la revente des produits issus de la boutique de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude par des socio-professionnels et a également validé le prix de vente de ces produits aux socio-professionnels,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour la revente des produits boutique de l'Office de Tourisme,
- **VALIDE** les produits et tarifs suivants :

Produits	Prix Public	Prix « socio-professionnel »
Cartoguide CCHJSC	6,00 €	5,00 €
TOPO CCHJSC – Randonnées Pédestre	6,00 €	5,00 €
TOPO CCHJSC – Trail	6,00 €	5,00 €
TOPO CCHJSC – Raquettes	6,00 €	5,00 €
MUG été - Cascade Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG été - Cascade Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
MUG été - Pont Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG été - Pont Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
MUG Hiver - Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG Hiver - Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
SAC EN TOILE - été	6,00 €	4,50 €
SAC EN TOILE - Hiver	6,00 €	4,50 €
Sac aventure jeu – Français "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €	13,00 €
Sac aventure jeu – Anglais "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €	13,00 €

- **DONNE** délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs des produits « socio-professionnel »,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	12	1	1	1	ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG20219107-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/10-7

TOURISME

Office de Tourisme : visites guidées

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu les visites guidées proposées par l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude :

- Visite de la Cathédrale de Saint-Claude,
 - Durée 1h15-30 min / nombres de participant maximum : 30 personnes
- Visite de la Ville de Saint-Claude,
 - Durée : 2h15-30min / nombres de participant maximum : 30 personnes
- Visite « Au fil de l'eau »
 - Durée : 2h15-30min / nombres de participant maximum : 30 personnes / bonne condition physique requise

Vu le nécessité de mettre à jour les conditions générales de vente,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les trois visites guidées proposées ci-dessus,
- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessous :

Catégorie	Prix	Conditions
Bambin	Gratuit	Moins de 6 ans Sur présentation d'un justificatif de l'âge
Enfant	6,00€	De 6 ans à 15 ans Sur présentation d'un justificatif de l'âge
Adulte	8,00€	A partir de 16 ans
Personne en Situation de Handicap	6,00€	Sur présentation de la carte PMR
Carte Avantage Jeune	6,00€	Sur présentation de la carte
Etudiant	6,00€	Sur présentation de la carte ou d'un justificatif
Groupe (+ de 15 personnes)	6,00€	Groupe composé de plus de 15 personnes
Accompagnateur Groupe	Gratuit	Dans la limite d'une personne par groupe
Chauffeur de bus	Gratuit	Sur présentation de la feuille de route

- **APPROUVE** les conditions particulières de vente des visites guidées,
- **DONNE** délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs des visites guidées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021 Reçu en préfecture le 29/06/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG20219111-DE	
					Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	12	1	1	1		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/11-1

SPORTS

Piscine du Martinet : validation du règlement intérieur et du plan d'organisation de surveillance et de secours (POSS)


Vu le règlement intérieur de la piscine du Martinet adopté par délibération du bureau communautaire du 20 mars 2019,

Vu les modifications apportées au règlement intérieur concernant les dates d'ouvertures de la piscine, de la fréquence maximale instantanée, des contraintes d'hygiène liées à la Covid-19, de l'obligation aux enfants de – de 8 ans ne sachant pas nager d'avoir des brassards et d'être accompagnés d'un adulte, il est nécessaire de modifier ce dernier,

Vu les modification apportées au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) suite aux modifications suivantes : la date d'ouverture et fermeture du centre nautique, la Fréquence Maximale Instantanée et la suppression de la surveillance à 5 maitres-nageurs du fait de la non ouverture de la pataugeoire,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur proposé,
- **APPROUVE** le Plan d'organisation de surveillance et de secours proposé,
- **AUTORISE** le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG20219121-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par</i> 
15	12	1	1	1	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/12-1

CULTURE

Conservatoire : modification de la tarification suite COVID-19

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Considérant que le conservatoire a été de nouveau fermé au public du mardi 06 avril au mardi 18 mai 2021 inclus en tenant compte du décret 2021-384 du 03 avril 2021,

Considérant que les cours ont repris le 19 mai 2021 en tenant compte du décret 2021-606 du 18 mai 2021,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la gratuité des cours sur l'ensemble des prestations du conservatoire du 01 avril au 16 mai 2021,
- **VALIDE** la tarification normale à compter du 17 mai 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 29/06/2021
					Reçu en préfecture le 29/06/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	12	1	1	1	ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG20219101-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/10-1

TOURISME

PDIPR : approbation de la convention de balisage et de maintenance d'itinéraires de randonnées avec Pays de Gex Agglo

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-2 « Equipements touristiques »,

Vu la convention de balisage et de maintenance d'itinéraires de randonnées établie le 12 janvier 2015 entre le Pays de Gex Agglo et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité d'apporter des modifications à cette convention,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** convention de balisage et de maintenance d'itinéraires de randonnée entre le Pays de Gex Agglo et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour une durée indéterminée,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	1	1	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 23 JUNI 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
 Reçu en préfecture le 29/06/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG20219102-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/10-2

TOURISME

Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles – renouvellement de la convention avec Dole Tourisme – SPL Hello Dole

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Vu l'intérêt de travailler en partenariat sur la promotion du territoire, dans un bon esprit de collaboration,

Vu les engagements mis en place entre Dole Tourisme et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité de conventionner avec Dole Tourisme – SPL Hello Dole afin de fixer les obligations de chacune des parties,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour l'année 2021,
- **RAPPELLE** que ce partenariat est un atout pour l'économie locale, tant pour les musées que les restaurateurs,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	1	1	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 23 JUN 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
 Reçu en préfecture le 29/06/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210623-HJSCSG20219103-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°9/10-3

TOURISME

Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles - sollicitation de prestataires

Vu les engagements mis en place entre Dole Tourisme et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude

Considérant que la SNCF n'a pas maintenu l'excursion Saint-Claude-Dole les vendredis,

Vu la possibilité pour l'Office de tourisme de programmer cette excursion les dimanches de juillet et août,

Considérant qu'il est nécessaire de confier ces excursions à des prestataires,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude à collaborer avec Olivier Faivre et Laurent Lalouette pour les excursions les dimanches de juillet et août 2021 pour un montant de 200 € par excursions,
- **RAPPELLE** que ce partenariat est un atout pour l'économie locale, tant pour les musées que les restaurateurs,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.